

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire		
AVIS		
Date : 19 juin 2013	Objet : Projet de Réserve naturelle régionale ETANG ET BOISEMENTS DE JOREAU (GENNES, CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT Maine-et-Loire) Evaluation du diagnostic écologique et socio- économique	Vote : Avis favorable

Le présent travail porte notamment sur un étang d'intérêt patrimonial majeur pour les odonates en Pays de la Loire ainsi qu'en attestent les nombreuses études réalisées sur le site.

La demande de classement en RNR soutenu par le Parc Naturel Régional s'inscrit dans une démarche engagée depuis quelques années. Les diverses réunions pilotées par le PNR dont un pré-comité de pilotage en présence d'élus de la Région, ont permis d'insister sur l'intérêt patrimonial exceptionnel de l'étang et de ses abords, et d'inciter la commune à mettre en œuvre la présente démarche.

Concernant le diagnostic écologique et socio-économique :

Le projet présenté porte sur 94 hectares et intègre bien l'étang, cœur de biodiversité du site.

De façon générale, le site est correctement diagnostiqué. Les habitats et espèces remarquables sont nombreux. L'intérêt odonatologique est réel.

Le bilan ornithologique est éloquent lui aussi, mais souffre d'imprécisions. Plusieurs espèces sont supposées nicheuses sans aucune certitude (Pouillots de Bonelli et fitis, Bouvreuil pivoine, Héron pourpré) et les effectifs ne sont pas connus. La présence du Pic noir comme espèce prioritaire (avec une classe de valeur B) peut surprendre quand on connaît la dynamique actuelle de l'espèce.

La connaissance botanique du site est bonne et la localisation des habitats est détaillée (une carte pour l'ensemble de la RNR et une carte zoomée sur l'étang de Joreau).

Cependant, la lecture du rapport ne permet pas de visualiser d'emblée tant l'évaluation du patrimoine naturel que les enjeux du site. Tous les éléments apparaissent notifiés de la même manière, parfois de manière confuse (cf p.53 à 71), sans qu'il ne ressorte, sous forme de tableau hiérarchisé, l'essentiel.

Il aurait été agréable d'avoir un chapitre clair consacré à l'évaluation du patrimoine naturel comme cela est requis dans un plan de gestion.

Il manque également un chapitre consacré aux facteurs influençant la gestion et la conservation des habitats et des espèces. En effet, de nombreux facteurs –prédation piscicole, hydrauliques, gestion forestière, activités de loisirs et notamment de pêche...- peuvent influencer plus ou moins fortement la conservation des habitats et des espèces.

Concernant le chapitre « la valeur et les enjeux » :

A l'issue de la lecture du chapitre V (valeurs et enjeux), on doit être en mesure de bien peser :

- La réelle valeur du site : ce travail est correctement mené,
- Les enjeux du site (de connaissance, de conservation, gestion ; de découverte, d'usages...).

Ce travail est juste survolé. Il aurait été pertinent de définir des enjeux majeurs et des enjeux secondaires. L'impression donnée est plutôt de conserver ce qui existe aujourd'hui sans remettre en question les autres pratiques.

Ainsi, plusieurs enjeux déterminants pour le devenir du site ne sont pas évoqués dans ce chapitre. Parmi eux nous pouvons lister :

- o la connaissance de la dynamique du plan d'eau (hydrogéologie, bathymétrie, quantité et qualité des sédiments),
- o la compatibilité entre les pratiques de pêche, la gestion piscicole et l'intérêt biologique du site (arrachage des herbiers, présence du silure et de la perche soleil, liste des alevinages),
- o le renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière,
- o les possibilités d'accueil du public (typologie, nombre, localisation...).

Il convient de les ajouter en les précisant quelque peu dans ce chapitre.

Remarques diverses :

Une relecture attentive permettra de corriger les nombreuses fautes d'orthographe.

S'agissant d'enjeux odonatologiques majeurs, il est regrettable de ne pas y trouver citées deux références importantes à savoir le Plan national d'action en faveur des odonates (Dupont, 2009) et l'article paru dans *Martinia* (revue française sur les odonates) (Courant S. & MEME-LAFOND B., 2011 - Ecologie et gestion des populations de *Leucorrhinia albifrons* (...) et *L. caudalis* (...) sur un étang du Saumurois (département de Maine-et-Loire). *Martinia*, 27 (2) : 81-94).

La page de garde mentionne le nom du site envisagé (étang et boisements de Joreau) mais pas, comme il en est pourtant l'usage, la commune concernée et le département. La situation est en effet complexe, les 94 ha du projet de RNR sont situés sur le territoire de 2 communes (Gennez et Chênehutte-Trèves-Cunault), mais la commune de Gennez est l'unique propriétaire.

Page 22. La conclusion relative à la qualité de l'eau affirme que « les analyses effectuées traduisent un bon état écologique ». Le rédacteur devrait ajouter cependant que –compte tenu des dates auxquelles elles ont été réalisées (1987 à 1989), il conviendrait de les actualiser au plus tôt.

De même, la page 54 mentionne pour *Juncus tenageia* un statut de protection en Maine-et-Loire. A notre connaissance, ce statut n'existe pas.

Le chapitre relatif aux contextes socio-économique et culturel mériterait quelques précisions.

p.84 : pourquoi le point « vocation à accueillir et intérêt pédagogique de la réserve » fait-il l'objet d'un paragraphe à part entière et n'est pas intégré au paragraphe III précédent « contextes socio-économique et culturel » ?

S'agissant de la gestion des boisements par l'Office National des Forêts, on aimerait disposer de davantage de détails pour la période 2008-2020. Seules les estimations de prélèvements sont données. Des replantations sont-elles envisagées ? Si oui, en quels endroits et avec quelles essences ?

Le contexte touristique est longuement abordé et emprunte notamment largement les extraits d'une étude (2011) élaborée par mlv-conseil. Le rédacteur a-t-il peiné pour ingérer cette matière (qui en l'occurrence ne va pas dans le sens d'une valorisation touristique du site de Joreau). Dans les enjeux de la réserve, seule la fréquentation de groupes encadrés apparaît.

Sur ce point, le porteur de projet ne définit pas clairement les attendus des enjeux pédagogiques et socio-culturels.

Au regard des habitats et espèces remarquables concernés (le site héberge 10 espèces soumises à un plan régional d'action !), le site de l'étang et des boisements de Joreau mérite le statut de RNR.

En conclusion, le CSRPN décide de valider l'intérêt régional du site. Cet avis favorable, première phase nécessaire dans le cadre de la procédure de labellisation en RNR créée par la Région, permettra aux porteurs de projet de poursuivre leur démarche de labellisation.

Tout en veillant toutefois à ce que les remarques ci-dessus soient prises en compte, le CSRPN donne donc un avis favorable à la poursuite de la démarche et au passage à la rédaction de la seconde partie du plan de gestion, préalable indispensable, à la labellisation d'un site en RNR en Pays de la Loire, conformément à la procédure mise en œuvre par la Région.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bouzille', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Jan-Bernard BOUZILLE